



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

1647^e SÉANCE : 15 JUIN 1972

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1647)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/5488) :	
Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/10664 et Corr.1 et Add.1)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE SIX CENT QUARANTE-SEPTIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le jeudi 15 juin 1972, à 15 heures.

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

Présents : les représentants des Etats suivants : Argentine, Belgique, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Italie, Japon, Panama, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Somalie, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1647)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/5488) :
Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/10664 et Corr.1 et Add.1).

La séance est ouverte à 15 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/5488) :

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/10664 et Corr.1 et Add.1)

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision prise par le Conseil ce matin [1646e séance], je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter les représentants de Chypre, de la Turquie et de la Grèce à participer, sans droit de vote, à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour.

Sur l'invitation du Président, M. Z. Rossides (Chypre), M. O. Olcay (Turquie) et M. D. Bitsios (Grèce) prennent place à la table du Conseil.

2. M. SEN (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais, pour commencer, vous présenter mes félicitations et mes meilleurs vœux à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour juin 1972. Notre plaisir est d'autant plus grand que vous représentez un pays auquel nous unissent des liens d'amitié et une similarité d'opinions. Nous sommes certains que le

Conseil gagnera beaucoup de votre expérience et de votre sagesse. Je puis vous promettre toute la coopération de ma délégation.

3. Je voudrais me joindre, au nom de ma délégation, à la chaleureuse bienvenue accordée à notre nouveau collègue, l'ambassadeur de France, M. Louis de Guiringaud. Nous sommes persuadés qu'il perpétuera la haute tradition établie par sa délégation à l'Organisation des Nations Unies.

4. Nous aurons d'autres occasions de souhaiter la bienvenue au nouvel ambassadeur de Turquie, M. Osman Olcay mais, puisque c'est la première fois qu'il participe aux travaux du Conseil, je lui présente les compliments et les bons vœux de ma délégation.

5. Je voudrais aussi remercier le représentant de l'Union soviétique, M. Malik, qui a bien voulu faire allusion ce matin à une déclaration faite récemment à Stockholm par le Premier Ministre de l'Inde. Je suis également sensible à ce qui a été dit par plusieurs délégations au sujet du général Prem Chand.

6. Le Conseil de sécurité ne s'est pas réuni au cours des trois derniers mois, mais il n'a pas chômé pour autant. Je saisis l'occasion de remercier les Présidents pour les mois de mars, avril et mai – les ambassadeurs de l'Union soviétique, du Royaume-Uni et des Etats-Unis – pour la façon efficace et réfléchie dont ils ont respectivement assuré leurs fonctions. Je voudrais également dire combien nous apprécions le travail accompli pendant cette période par les deux comités créés par le Conseil de sécurité et les présidents de ces deux organes, les ambassadeurs d'Argentine et du Soudan.

7. Nous souhaitons la bienvenue au Secrétaire général, qui vient de revenir de son dernier voyage à l'étranger ou, du moins, de son plus récent voyage à l'étranger. Pour notre débat, son retour est aussi opportun que son voyage fut important. Nous avons déjà examiné son rapport sur l'opération des Nations Unies à Chypre [S/10664 et Corr.1 et Add.1] et son rapport spécial sur les faits récents intervenus à Chypre [S/10564 et Add.1 et 2]. Ces rapports nous ont donné une évaluation éclairée des événements qui se déroulent à Chypre ainsi que du rôle et de la portée de la présence des Nations Unies au cours des six derniers mois. Ces rapports nous ont aussi confirmé que la situation à Chypre est vraiment complexe. Nous avons eu la chance d'entendre, au début du présent débat [1646ème séance], le rapport du Secrétaire général sur sa récente visite sur place, visite au cours de laquelle il a établi des contacts personnels

avec les parties intéressées et a assisté à la réunion d'ouverture qui a marqué la reprise des entretiens entre elles. Cela nous a apporté de nouveaux éclaircissements et nous a aidés à prendre la décision que nous venons de prendre.

8. Ma délégation se félicite de ce que la persévérance et le dévouement manifestés par le Secrétaire général et son prédécesseur dans leurs efforts en vue de trouver les moyens appropriés de faire reprendre les entretiens entre les deux parties aient été couronnés de succès. Nous nous félicitons tous de cet événement et nous félicitons le Secrétaire général et ses collègues pour le travail qu'ils ont accompli, ici même sur place. La coopération dont ont fait preuve tous les intéressés est pour beaucoup dans l'optimisme qui règne à l'heure actuelle, encore qu'il s'agisse d'un optimisme prudent.

9. Dans son dernier rapport, de même que dans les paroles qu'il a prononcées ce matin, le Secrétaire général nous a mis en garde contre les difficultés qui existent encore sur la voie du rétablissement de conditions normales et pacifiques. Tout en gardant cela présent à l'esprit, nous devons cependant prendre note du fait que, selon le rapport, certains événements heureux ont eu lieu au cours de la période considérée. Il est encourageant de voir que la situation militaire à Chypre est demeurée calme, encore que pas entièrement satisfaisante; la période sur laquelle porte le rapport a été marquée par le plus petit nombre d'incidents accompagnés de coups de feu depuis la création de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Le Secrétaire général a constaté qu'il y a eu une amélioration encourageante de la coopération reçue par la Force et une tendance accrue à déployer des efforts en vue de diminuer la tension dans l'intérêt du maintien de la paix. Certains des problèmes en suspens mentionnés dans le rapport ont été réglés et, dans d'autres cas, on peut noter quelques progrès. Le Secrétaire général a salué la modération dont a fait preuve le Gouvernement chypriote pour limiter le plus possible l'effet des incidents les plus graves qui se sont produits au cours de la période en question. On constate aussi une coopération constante dans les projets de développement parrainés par l'Organisation des Nations Unies.

10. Si j'ai mentionné tout cela, ce n'est pas pour brosser un tableau partial ou exagérément optimiste de la situation. J'évoque ces faits car nous espérons qu'ils seront encore consolidés, en un moment où des possibilités nouvelles s'ouvrent. Le simple fait que les entretiens aient repris et que les difficultés décrites au chapitre IV du rapport du Secrétaire général aient été surmontées de façon heureuse nous donne une raison légitime d'espérer. L'esprit d'accommodement, de compréhension et de modération qui a abouti à la reprise des entretiens doit encore être renforcé et encouragé pour assurer le succès de ces derniers.

11. Chypre, comme beaucoup d'autres pays, a une société multiraciale et multireligieuse, et ses habitants vivent côte à côte dans leur île depuis des siècles. Il faudra qu'ils continuent de le faire dans l'avenir, et cet avenir ne peut être assuré que par des efforts constants en vue d'une coopération permanente. Le moment est venu pour les

Chypriotes — ils le peuvent et ils le doivent — de rechercher, consciemment et consciencieusement, les solutions à leurs problèmes dans un esprit de coopération et de conciliation et de renoncer fermement à tout ce qui pourrait provoquer la division et la discorde. Nous espérons que toutes les communautés de l'île comprendront que cela n'est pas seulement dans leur intérêt national bien compris mais qu'en outre ce n'est que grâce à la coopération que des résultats positifs seront obtenus pour leur progrès économique et social.

12. L'Inde a toujours appuyé la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre. Nous croyons qu'il est essentiel d'apporter une solution juste et harmonieuse aux divergences d'intérêts si l'on veut que la paix et la sécurité soient maintenues, non seulement à l'intérieur de l'île mais dans toute la région. Nous croyons que le meilleur moyen de parvenir à cette fin consiste pour les parties à procéder à des négociations, sans aucune pression ou ingérence extérieure. Une conclusion heureuse du problème de Chypre aura un effet très salutaire dans un rayon qui va bien au-delà des rivages de l'île.

13. C'est dans cet esprit et dans cet espoir que ma délégation a voté en faveur du projet de résolution contenu dans le document S/10699. Une fois encore nous avons prolongé le mandat de la Force de six mois et tous les gouvernements concernés ont accepté cette prolongation. Enfin, nous nous joignons aux autres délégations pour exprimer l'espoir qu'un prompt accord dans les entretiens qui ont repris permettra sous peu à la Force de quitter Chypre.

14. M. VINCI (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, puisque le Conseil ne s'est pas réuni depuis fort longtemps, je vais faillir à la règle que nous nous sommes imposée, à savoir de renoncer aux félicitations. Je le ferai en vous présentant les félicitations les plus vives de la délégation italienne à l'occasion de votre accession, pour le mois de juin, à la présidence du Conseil et pour exprimer notre satisfaction du fait que le fauteuil présidentiel est occupé par le représentant de la Yougoslavie, pays avec lequel l'Italie a développé des relations fructueuses d'amitié et de bon voisinage fondées sur une confiance mutuelle. L'organe international le plus important de l'Organisation des Nations Unies ne peut que tirer avantage de votre sage direction et de votre perspicacité servies par des qualités bien connues d'humanité et par une grande connaissance des problèmes auxquels nous sommes confrontés. Nous sommes donc très confiants et certains que ce mois-ci vous continuerez à mener nos travaux vers une conclusion positive, ainsi que nous le laissent présager les deux réunions que nous aurons tenues aujourd'hui.

15. Nous partageons totalement les expressions d'appréciation que vous-même et les orateurs qui m'ont précédé ont adressées à l'ambassadeur Malik, à sir Colin Crowe et à l'ambassadeur Bush pour la façon efficace et constructive dont ils se sont acquittés des hautes responsabilités qui leur incombait en tant que présidents du Conseil au cours des trois derniers mois.

16. Une fois encore, le Conseil de sécurité est réuni pour examiner la question de la prolongation du mandat de la Force des Nations Unies à Chypre pour une nouvelle période de six mois et, une fois encore, la délégation italienne a apporté son appui au renouvellement de cette importante opération de maintien de la paix dans l'île en votant pour le projet de résolution contenu dans le document S/10699.

17. Ce faisant, la délégation italienne souhaite tout d'abord réitérer son appui sans réserve à l'opération des Nations Unies à Chypre, opération qui va dans le sens de la politique générale constamment suivie par mon gouvernement en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cela signifie aussi que nous sommes fermement convaincus que, au cours des six derniers mois, la Force des Nations Unies à Chypre, sous le commandement du général D. Prem Chand, a démontré son aptitude à mener à bien, avec des résultats remarquables, ainsi qu'elle le fit au cours des années antérieures, la tâche très importante de maintenir la paix dans cette zone sensibilisée et délicate du monde. Le rapport du Secrétaire général — nous nous réjouissons aujourd'hui du retour de ce dernier après son périple dans la région — fournit la preuve incontestable de la façon remarquable dont la Force des Nations Unies et tous les différents contingents nationaux se sont acquittés de leur tâche. Nous remarquons en fait, d'après le rapport, que, bien que la situation dans l'île soit toujours instable et que persiste encore une tension politique, la coopération accordée à la Force s'est améliorée au cours de la période considérée. De plus, il a maintenant été possible de reprendre les entretiens intercommunautaires sur la base des propositions du précédent Secrétaire général en octobre 1971 [voir S/10401, par. 79] et sur celles de l'actuel Secrétaire général dans son aide-mémoire du 18 mai [S/10664 et Corr.1, par. 62]. Nous avons été quelque peu encouragés d'apprendre qu'à l'occasion de la récente visite du Secrétaire général à Chypre celui-ci a pu prendre toutes les dispositions pratiques permettant de hâter la reprise des entretiens intercommunautaires, a pu assister à la réunion d'ouverture qui s'est tenue le 8 juin et y faire une déclaration.

18. J'ai écouté avec la plus grande attention et le plus grand intérêt la déclaration faite ce matin par M. Waldheim, qui a fourni au Conseil un rapport très documenté et très réaliste sur la situation actuelle. Bien que ce rapport traduise une certaine inquiétude, il laisse aussi apparaître des raisons d'espérer. Pour notre part, nous sommes reconnaissants au Secrétaire général, à son représentant à Chypre, M. Osorio-Tafall, et au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, M. Roberto Guyer, pour les efforts qu'ils ont déployés afin de prévenir dans toute la mesure possible une détérioration de la situation et pour réduire les divergences de vues qui divisent toujours les parties. Ce faisant, ils ont rempli leur mandat, qui était de préparer le terrain pour la réalisation du but ultime de cette opération de maintien de la paix des Nations Unies ainsi que de toutes les autres, passées ou à venir : un règlement concerté, durable, pacifique et équitable du problème. Nous espérons sincèrement que les parties intéressées répondront aux espoirs réitérés aujourd'hui par le Secrétaire général —

et que nous partageons pleinement — en venant à bout de leurs suspicions et de leurs récriminations et en faisant preuve de confiance mutuelle et de bonne volonté. En fait, ce n'est qu'en adoptant une position plus souple, un esprit de compromis et de conciliation — ainsi que l'a déclaré le Secrétaire général lui-même à Nicosie de réaliser les buts de la Charte. Un résultat positif des entretiens intercommunautaires entrepris suivant la formule dite des Nations Unies pourrait profiter non seulement à la population de Chypre mais aussi à tous les pays puisque cela ouvrirait la voie à un règlement politique final du problème de Chypre, ce qui, à son tour, aurait des conséquences favorables bien au-delà des rivages de l'île.

19. Bien entendu, nous sommes conscients de la complexité de tous les problèmes en cause. Nous comprenons parfaitement aussi que la reprise des entretiens intercommunautaires qui, à notre avis, constitue le meilleur espoir d'assister à un progrès, n'est en fait qu'une première mesure, une mesure essentielle, pour reprendre les termes du Secrétaire général. Toutefois, les entretiens devraient, nous l'espérons, alléger l'atmosphère, créer un meilleur climat pour que soient adoptées de nouvelles mesures plus stables et plus concrètes conduisant au but final.

20. Si la présence de la Force à Chypre s'est révélée utile et même indispensable, nous ne pouvons manquer de noter que beaucoup trop d'années ont passé sans nous rapprocher de la solution pour laquelle toute l'opération a été montée. A ce propos, nous ne devons pas oublier que "maintenir la paix", "réaliser la paix" et "construire la paix" sont, après tout, trois phases différentes d'une même opération grâce à laquelle peut s'affirmer le rôle de l'Organisation des Nations Unies et que "maintenir la paix" ne peut se substituer à "réaliser la paix". Mais il n'y a pas de maintien de la paix possible dans une sincère et totale coopération des parties intéressées.

21. Il ressort clairement de tous les rapports que nous avons reçus du Secrétaire général qu'un certain nombre d'événements, et tout récemment l'importation dans le pays d'une substantielle quantité d'armes et de munitions, ont empêché le retour à des conditions normales. Toutefois, la situation est maintenant sous contrôle puisque le Gouvernement chypriote a accepté de mettre ces armements sous la surveillance de la Force. Nous sommes sensibles à la sagesse dont a fait preuve à cette occasion le Gouvernement chypriote. Nous voulons aussi rendre hommage à ce gouvernement, ainsi qu'aux Gouvernements de la Grèce et de la Turquie, pour avoir suivi une politique qui a au moins rendu possible une évolution encourageante par la suite. Nous espérons maintenant qu'au cours des mois à venir un progrès tangible sera réalisé et que, comme l'a dit le représentant de la Turquie lors de la discussion de ce problème au Conseil de sécurité en décembre 1971 [1612ème séance], l'année 1972 sera véritablement l'année qui marquera l'établissement de la paix à Chypre. Nous sommes convaincus que toutes les parties intéressées feront tous les efforts possibles pour que les entretiens atteignent leur but, utiliseront pleinement l'avantage qui leur est offert du fait du soutien et de la coopération des Nations Unies et redonneront vie à l'un des moyens les plus ingénieux conçus

pour réaliser le but primordial inscrit dans l'Article 1 de la Charte : le maintien de la paix et de la sécurité par des mesures collectives, le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international.

22. Pour notre part nous ne manquerons pas de continuer à apporter notre contribution financière volontaire à cette opération de maintien de la paix des Nations Unies et nous espérons que, ainsi que l'a dit si éloquemment ce matin le représentant de la Belgique, les autres membres du Conseil, surtout ceux qui sont le mieux à même de le faire, apporteront également une contribution en fonction de leurs moyens. Nous ne voyons pas de meilleure manière de mettre en œuvre l'Article 1 de la Charte.

[L'orateur poursuit en français]

23. Je voudrais terminer ma déclaration en m'associant aux expressions chaleureuses de bienvenue que vous avez bien voulu adresser, monsieur le Président, au nouveau représentant de la France, l'ambassadeur de Guiringaud. Ma délégation et moi-même avons établi la plus fructueuse collaboration, au sein du Conseil de sécurité, avec son estimé prédécesseur et avec la délégation française. Nous sommes sûrs que cette collaboration continuera et même se développera de la façon la plus positive avec notre nouveau collègue, conformément d'ailleurs à l'esprit de confiance et d'amitié profonde qui sont à la base de la collaboration étroite qui existe dans tous les domaines entre la France et l'Italie.

24. M. NUR ELMI (Somalie) [interprétation de l'anglais] : Je voudrais, monsieur le Président, vous adresser les félicitations sincères de ma délégation pour la façon admirable et compétente dont vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité en votre qualité de président pour le mois de juin.

25. Le Conseil est appelé une fois de plus à prolonger le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, faisant droit à une recommandation exprimée au paragraphe 81 du rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre pour la période allant du 1er décembre 1971 au 26 mai 1972. Ma délégation a voté pour la résolution que le Conseil a adoptée, compte tenu des observations faites par le Secrétaire général au dernier chapitre de son rapport. Nous partageons, en fait, la préoccupation du Secrétaire général selon laquelle "il est nécessaire et possible de poursuivre sans délai et de mener à bien la recherche d'un règlement des problèmes fondamentaux" [S/10664 et Corr.1, par. 78]. Ma délégation a pris note également du fait encourageant que les entretiens entre les deux communautés ont repris et la réunion d'ouverture a eu lieu à Nicosie le 8 juin en présence du Secrétaire général.

26. Depuis que le conflit entre les deux communautés a éclaté, peu après l'indépendance de Chypre, nous avons suivi avec inquiétude les diverses phases de la crise dans cette île; nous avons assisté à des événements troublants qui ont eu un effet indéniable sur la vie politique, sociale et économique des habitants de l'île, et nous notons avec

regret qu'il n'existe pas encore de signes concrets d'une amélioration de la situation générale.

27. La position de mon gouvernement sur la question de Chypre a été énoncée avec clarté dans le passé devant de nombreuses instances, et notamment devant le Conseil. A notre avis, le problème de Chypre est strictement national, c'est l'affaire des Chypriotes des deux communautés, dont l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale doivent être respectées par tous.

28. Dans les efforts en vue d'un règlement, on ne devrait aucunement, à notre sens, tenter de changer le statut de l'île en tant qu'Etat indépendant et souverain. Il ne doit y avoir aucune ingérence extérieure; rien ne doit être imposé de l'extérieur. Cela ne signifie pas que nous ne reconnaissons pas l'intérêt que tant la Turquie que la Grèce portent à l'île. Cependant, nous savons que, tout au long de son histoire, l'île de Chypre, qui se trouve dans un lieu stratégique important au Moyen-Orient, a toujours été considérée d'une grande utilité par les puissances étrangères qui ont dominé la Méditerranée orientale ou y ont acquis des intérêts. Mais les temps ont changé, et toute ingérence dans les affaires intérieures de l'île pourrait avoir des conséquences aussi imprévisibles que graves.

29. De l'avis de ma délégation, le conflit politique à Chypre ne pourra être résolu par la simple adoption au Conseil de sécurité d'une même résolution, renouvelée *mutatis mutandis* tous les six mois. Nous pensons donc que le Conseil devrait s'attaquer à ce problème de façon plus réaliste, en vue de trouver des moyens pratiques et efficaces pour aider les parties en cause à parvenir à un règlement pacifique dans l'île. Cependant, comme nous l'avons dit en d'autres occasions et au cours d'autres discussions sur la question de Chypre — et nous le répétons aujourd'hui —, la responsabilité et le devoir impératif de trouver une solution durable incombent clairement aux habitants de Chypre, sans distinction entre eux. Ce sont eux qui doivent négocier et trouver le moyen de résoudre leurs divergences politiques internes. Ce sont eux qui doivent prendre nettement position, marquer leur volonté et leur détermination de relever le défi que présente ce problème d'importance vitale et complexe et qui menace l'entité nationale même qu'est Chypre.

30. A l'occasion de la proclamation de l'indépendance de Chypre en 1960, le président Makarios a dit que Chypre devenait "un Etat mais non une nation". A en juger par la situation qui prévaut actuellement dans l'île, telle qu'elle ressort du rapport du Secrétaire général, il semble que, 12 ans après, cette remarque soit encore valable. Quelles que soient cependant les difficultés de l'heure, le Gouvernement et les habitants de Chypre doivent s'efforcer avec plus de fermeté de compter avant tout sur leurs propres efforts.

31. Ma délégation, qui est disposée à appuyer toute initiative susceptible de contribuer à la réalisation des objectifs de paix et d'unité, espère que le jour viendra bientôt où les membres des deux communautés travailleront ensemble, la main dans la main, dans une atmosphère

de réconciliation, de compréhension, de confiance mutuelle, et sans aucune crainte de voir l'un des groupes dominer l'autre.

32. Enfin, je voudrais, au nom de ma délégation, rendre hommage au Secrétaire général, à son représentant personnel et à tous ses collaborateurs pour les efforts qu'ils ont bien voulu déployer, s'acquittant de manière si efficace des fonctions que leur avait confiées le Conseil.

33. M. DIOP (Guinée) : Ma délégation a voté en faveur du projet de résolution contenu dans le document S/10699, par lequel le Conseil de sécurité décide de prolonger pour une nouvelle période de six mois le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Cela se justifie par le souci du Gouvernement guinéen de voir l'aboutissement heureux des efforts du Secrétaire général tendant à trouver une solution pacifique, rapide et durable au conflit chypriote.

34. Le rapport du Secrétaire général [*S/10664 et Corr.1 et Add.1*] ne souligne aucune amélioration tangible de la situation à Chypre. Il y a peut-être un calme relatif, mais la tension entre les communautés chypriotes de l'île demeure. C'est pourquoi notre délégation estime que le problème chypriote doit être réglé par des moyens pacifiques, sur la base de l'indépendance, de la souveraineté, de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale de l'île. Les affaires intérieures de Chypre doivent être réglées par le peuple chypriote lui-même, sans ingérence aucune. Ma délégation est convaincue que la solution juste et durable du problème chypriote ne peut être trouvée que par le peuple chypriote lui-même. La recherche de cette solution constitue une affaire intérieure du peuple chypriote.

35. Le Gouvernement de la République de Guinée rejette toute tentative visant à violer la souveraineté et l'unité nationale de Chypre ou à résoudre le problème au détriment du peuple chypriote et au profit d'intérêts étrangers. Nous pensons également que les voies et moyens doivent être trouvés pour effectuer le retrait progressif des troupes étrangères dans les mois à venir. Nous restons optimistes quant aux résultats des pourparlers déjà engagés entre les deux communautés, mais la présence prolongée des forces des Nations Unies ne saurait se justifier ni continuer indéfiniment si, aux termes du mandat que nous reconduisons, aucun progrès n'est réalisé vers la liberté de mouvement des civils, la coexistence des deux communautés, la sécurité de Chypre dans la paix et l'égalité.

36. M. BENNETT (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je suis très heureux, monsieur le Président, de me joindre aux autres membres du Conseil pour vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil et vous remercier pour la façon dont vous dirigez nos travaux au cours de ce mois à l'occasion de l'examen de ce problème et d'autres encore dont le Conseil est saisi.

37. Je suis particulièrement heureux de pouvoir féliciter le Secrétaire général et les membres de son personnel ici, au Siège, et à Chypre, ainsi que les parties aux entretiens entre

les deux communautés, pour leurs efforts dignes d'hommes d'Etat, qui ont permis la reprise des entretiens le 8 juin. Le Conseil a toujours espéré que ces entretiens permettraient aux parties à la question de Chypre de résoudre leurs différends de façon pacifique par des négociations. Nous leur lançons un appel afin qu'elles déploient tous leurs efforts pour réaliser le plus tôt possible des progrès menant à un règlement des problèmes intercommunautaires de Chypre, règlement qui permettra à tous les éléments de la population chypriote de participer pleinement et sans crainte à la vie nationale d'un Etat de Chypre indépendant, souverain et unique.

38. La délégation des Etats-Unis remercie le Secrétaire général de son rapport très complet sur l'opération des Nations Unies à Chypre. Nous nous félicitons particulièrement du fait que le Secrétaire général et le Gouvernement chypriote ont trouvé les moyens efficaces de coopérer afin d'entreposer en lieu sûr et de faire inspecter par la Force des Nations Unies les armes et munitions récemment importées par le Gouvernement chypriote.

39. Nous sommes encouragés par le rapport du Secrétaire général, qui dit que, bien que les tensions se soient accrues au cours des récents mois à Chypre, "aucune période n'a été marquée par un aussi petit nombre d'incidents accompagnés de coups de feu que la période considérée" [*S/10664 et Corr.1, par. 36*]. Cela est dû surtout à la présence stabilisatrice, au discernement et aux activités de la Force sur le terrain; il faut en féliciter également les parties les plus directement intéressées. Nous sommes heureux de constater que, bien que certains incidents aient perturbé la paix dans l'île, "il y a eu une amélioration encourageante de la coopération reçue dans ce domaine par la Force" [*ibid., par. 28*].

40. Cependant, tous les membres du Conseil doivent partager la préoccupation exprimée par le Secrétaire général, qui signale qu'il n'y a pas eu beaucoup de progrès vers un retour à des conditions normales, en particulier dans les domaines importants du désaffrontement, de la liberté de mouvement, du développement économique, des travaux publics et de la réinstallation des personnes déplacées. Nous espérons que la reprise des entretiens entre les deux communautés permettra de créer l'atmosphère de confiance mutuelle nécessaire pour parvenir à un accord intérimaire mutuellement acceptable sur des mesures tendant à la normalisation. De telles mesures permettraient aux communautés chypriotes grecque et turque de jouir d'une plus grande sécurité et d'une plus grande prospérité pendant que se poursuivent les négociations en vue d'un règlement permanent.

41. Le Conseil de sécurité vient d'approuver la prolongation du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour une nouvelle période de six mois. La Force est à Chypre depuis maintenant plus de huit ans et elle a fait un travail inestimable en empêchant des troubles civils dans l'île. Toutefois, nous sommes tous conscients que le Conseil ne peut prolonger indéfiniment le mandat de la Force. Il faut que les parties aux entretiens entre les communautés se dirigent vers un règlement

politique négocié du problème de Chypre, dont le Conseil est saisi depuis plus de 10 ans.

42. En ce qui concerne les incidences financières du renouvellement du mandat de la Force, les Etats-Unis notent avec regret que les prévisions du Secrétaire général quant au coût de la Force pour la période de six mois commençant le 16 juin atteignent environ 6,9 millions de dollars. Cela représente un accroissement d'environ 400 000 dollars par rapport à la dernière période. Etant donné le déficit important de la Force, que nous essayons de combler avec les autres contributeurs, nous espérons que ce coût pourra être réduit. Sinon cet accroissement du coût devra être absorbé complètement par des contributions ordinaires supplémentaires à la Force venant de gouvernements qui n'y contribuent pas du tout ou pas assez. A ce stade, aucune institution des Nations Unies ne peut se permettre de continuer à fonctionner sur une base déficitaire.

43. Nous sommes heureux de noter, au paragraphe 82 du rapport, que le Secrétaire général promet d'essayer de combler le déficit de la Force en recherchant, avec la collaboration de tous les Membres de l'Organisation, les moyens d'assurer un financement rationnel. Les Etats-Unis s'engagent à appuyer les efforts déployés en ce sens par le Secrétaire général. Nous estimons qu'il est temps que tous les Membres acceptent la responsabilité collective du maintien de la paix et de la sécurité. Le fardeau financier des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne doit pas être assumé par quelques-uns seulement. Nous invitons tous les Membres de l'Organisation, et particulièrement les membres du Conseil de sécurité qui ont voté en faveur de la résolution prolongeant le mandat de la Force, à appuyer les efforts du Secrétaire général pour placer le financement de la Force sur une base saine en contribuant de manière équitable à cette opération de maintien de la paix qui joue un si grand rôle dans la prévention d'une guerre civile à Chypre.

44. M. ABDULLA (Soudan) [*interprétation de l'anglais*] : Je n'avais pas l'intention de faire une déclaration après notre vote, qui a été en faveur de la résolution, mais je dois dire quelques mots, ne serait-ce que pour vous féliciter, monsieur le Président, de votre accession à la présidence et pour vous dire ma reconnaissance de la manière sage, compétente et impartiale dont vous avez dirigé nos travaux au cours de ces séances. Je vous souhaite plein succès pour la fin de votre mandat.

45. Je tiens également à féliciter le Secrétaire général et son personnel, ici aussi bien que sur le terrain, pour les efforts déployés en vue d'aider les Chypriotes à résoudre leurs difficultés actuelles.

46. Je saisis également cette occasion pour souhaiter la bienvenue à un nouveau collègue, l'ambassadeur de France, M. de Guiringaud, dont l'expérience et la sagesse nous seront d'un grand secours au Conseil. Je tiens à lui dire que nous sommes tout prêts à lui offrir notre concours en tous temps et je tiens aussi à lui dire combien je suis personnel-

lement sensible à la politique de la France, qui a toujours été juste, pratique et équitable.

47. Ma délégation a étudié le rapport du Secrétaire général et a écouté sa déclaration ainsi que celles des représentants des parties en cause. Il nous semble nécessaire de préciser un ou deux points quant aux vues de ma délégation à l'égard de la question de Chypre. Ma délégation tient à dire que, Chypre faisant partie du Moyen-Orient et appartenant nous-mêmes à cette région, nous avons un grand intérêt à ce que la paix y règne car c'est un facteur important pour la paix dans la région tout entière.

48. Ensuite, ma délégation voudrait dire que Chypre doit être un pays uni, indépendant et souverain, et tous ces facteurs sont interdépendants, chacun ayant une très grande importance. A ce propos, nous nous opposons à toute ingérence à Chypre, directe ou camouflée, qui soit de nature à entamer la qualité d'Etat souverain de Chypre puisque c'est en tant que tel qu'elle est devenue Membre de l'Organisation.

49. Il y a quelque temps, nous avons été quelque peu préoccupés par les nouvelles troublantes qui nous sont parvenues, mais nous avons été rassurés par ce que nous ont dit le Secrétaire général et les représentants de la Turquie, de la Grèce et de Chypre, à savoir que les efforts actuellement déployés sont de nature à assurer la rencontre des deux communautés.

50. En tant que membres du monde africain et arabe, nous souhaitons que les rapports entre les deux communautés soient renforcés et que les objectifs de l'Organisation des Nations Unies puissent être atteints à Chypre.

51. Nous, au Soudan, avons fait aussi une certaine expérience qui nous permet d'espérer une solution du problème de Chypre. C'est un problème très difficile, et je suis sûr que ce qui a commencé à Chypre dans un esprit de tolérance, de magnanimité et de compromis permettra d'aboutir à une solution entre les parties en présence.

52. Nous nous sommes réunis aujourd'hui, comme nous l'avons fait tous les six mois, pour envisager la reconduction du mandat de la Force des Nations Unies. Ce n'est pas là une sorte de rite que nous voudrions voir se poursuivre et nous espérons que, la prochaine fois que nous nous rencontrerons, nous serons à même de remercier les Nations Unies et les parties intéressées d'avoir su rétablir la paix dans la région.

53. Je voudrais enfin redire notre amitié aux deux communautés de cette région. Nous les assurons de nos vœux de vie heureuse et paisible à Chypre. Telle est la raison pour laquelle nous avons voté pour la résolution.

54. M. BOYD (Panama) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, connaissant vos talents de diplomate, je tiens à vous dire que nous sommes très heureux que ce soit vous qui assuriez la direction de nos débats pendant le mois de juin.

55. C'est la première fois que ma délégation au Conseil de sécurité participe à une discussion sur la question de Chypre. Je voudrais donc faire la déclaration suivante.

56. En raison de certaines analogies qui existent entre l'indépendance du Panama et l'indépendance de Chypre — nations qui se sont vues contraintes d'accepter un régime de tutelle que certaines grandes puissances leur ont imposé contrairement aux principes de la morale et du droit international —, la République du Panama, depuis le premier jour, a fait siennes les aspirations à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale du noble peuple chypriote. La délégation panaméenne estime que Chypre, Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, a droit au respect en tant que pays indépendant, sans que soit entamée son intégrité territoriale ou sa souveraineté.

57. Le Panama, coauteur du projet de résolution qui fut adopté par l'Assemblée générale en tant que résolution 2077 (XX) le 18 décembre 1965, saisit cette occasion pour redire son espoir que l'unité de la nation chypriote soit consolidée chaque jour davantage sans ingérence, sans intervention d'aucune puissance étrangère et sans aucune limitation.

58. La solution du problème de Chypre, à notre sens, doit être recherchée à partir de la reconnaissance de l'existence, à Chypre, d'une patrie une et indivisible où soient reconnus et garantis les droits des minorités. Nous pensons que le moment est bien choisi pour rappeler la proposition de l'ancien Secrétaire général U Thant énoncée dans son rapport de mai 1971 [*S/10199, par. 83*]. Nous formons le vœu que ce soit là l'objectif de ceux qui participeront aux entretiens qui ont repris — nous en sommes très heureux — et dont nous espérons que surgira une solution juste et permanente fondée sur les principes de la Charte des Nations Unies.

59. Nous avons entendu avec beaucoup d'inquiétude les déclarations faites ce matin par le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, sur la situation alarmante, qu'il a constatée à Chypre au cours de sa récente visite. Nous avons été sensibles à l'intérêt dont lui-même et les autres fonctionnaires du Secrétariat font preuve dans le cas de Chypre.

60. En tant que représentants d'un peuple véritablement épris de paix, nous formons des vœux pour la réconciliation des Chypriotes grecs et turcs et pour que soit facilité le chemin qui mènera à la solution, dans l'ordre, de tous les problèmes que connaissent les habitants de l'île. Espérons qu'il sera possible bientôt que, sans aucune distinction, les habitants de Chypre bénéficient de toutes les libertés fondamentales auxquelles aspirent les hommes libres en ce monde.

61. Nous avons entendu avec une satisfaction très réelle les déclarations des ambassadeurs de Chypre, de la Turquie et de la Grèce, qui ont parlé sur un ton de conciliation et dans un esprit constructif.

62. Compte tenu de ce que je viens de dire, la délégation panaméenne a voté pour la résolution qui prolonge pour six

mois encore la présence à Chypre de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix.

63. Avant de terminer, je voudrais saisir cette occasion pour présenter, au nom de ma délégation, nos souhaits de bienvenue au représentant de la France, l'ambassadeur Louis de Guiringaud.

64. M. de GUIRINGAUD (France) : Monsieur le Président, je voudrais, en commençant, vous remercier des paroles aimables par lesquelles vous avez bien voulu saluer mon arrivée dans cette enceinte. Je suis profondément touché des appréciations beaucoup trop élogieuses que vous avez formulées à mon égard. Je considère comme un très grand honneur que mon gouvernement m'ait confié sa représentation au Conseil de sécurité et comme un privilège d'être admis au milieu de collègues aussi distingués. Avouerai-je que ce n'est pas sans une certaine émotion que je me retrouve à la table de ce Conseil où j'ai déjà siégé et que j'ai même présidé il y a quelques années. Il s'est depuis lors élargi et sa composition s'est modifiée. Sans doute est-ce un des signes les plus évidents que notre organisation s'est fort heureusement rapprochée de cette universalité qui est l'un de ses buts et d'une représentation plus exacte du monde dans lequel nous vivons. Permettez-moi d'ajouter que le Conseil dans son ensemble, notre éminent secrétaire général et toutes les délégations des Etats Membres peuvent être assurés que je m'efforcerai toujours de coopérer avec eux, avec elles, dans un esprit de franche cordialité et de parfaite confiance.

65. Je ne veux pas clore ces quelques remarques sans remercier le représentant du Japon de ses très aimables paroles : je garde de son pays un souvenir inoubliable. Je veux également remercier les représentants de l'Inde et du Panama pour les mentions qu'ils ont bien voulu inclure dans leurs interventions à mon sujet et à celui de ma délégation. Je remercie aussi tout particulièrement le représentant de l'Italie, dont les paroles chaleureuses m'ont touché personnellement, et celui du Soudan, qui a trouvé des termes auxquels j'ai été sensible pour caractériser la politique de mon gouvernement. Aux uns et aux autres, je donnerai l'assurance que je poursuivrai avec eux, avec leurs délégations, les relations particulièrement cordiales qui étaient de règle du temps de mon distingué prédécesseur.

66. Je voudrais aussi faire une observation spéciale au sujet de ce qu'a dit l'ambassadeur Malik. Je remercie d'abord le très éminent représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de ses remarques aimables et flatteuses à mon égard. Il peut être assuré que les rapports entre nos deux délégations refléteront la coopération très active qui s'est instituée entre nos deux gouvernements. Mais, surtout, je tiens à souligner ici l'accord de mon gouvernement — plusieurs fois réaffirmé lors des récentes rencontres entre nos ministres et nos présidents — sur la nécessité de garder à l'Organisation des Nations Unies le rôle primordial qui doit être le sien et qui est de contribuer au maintien de la paix dans le monde. Ceci ne doit pas l'empêcher, cependant, de s'intéresser également à d'autres problèmes qui sont importants pour le bien-être et même pour l'avenir des hommes.

67. Je voudrais enfin, monsieur le Président, vous dire combien je suis sensible au fait que le hasard des tours de présidence me vaille d'être accueilli ici par vous, le représentant de la Yougoslavie, un pays avec lequel la France entretient des liens particulièrement étroits et amicaux. Je vous adresse tous mes vœux pour l'heureuse poursuite d'une présidence qui a débuté sous les meilleurs auspices.

68. J'en viens maintenant à l'objet de notre réunion.

69. Dans son intervention du 13 décembre dernier [1612^{ème} séance], le représentant de la France déclarait que le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies offrait aux parties intéressées un nouveau délai de six mois qui devrait leur permettre d'assurer la reprise des entretiens intercommunautaires sur la base des propositions faites par le Secrétaire général le 18 octobre dernier [voir S/10401, par. 79]. Pour nous, la reconduction du mandat de la Force ne pouvait être un rite semestriel auquel il fallait bien sacrifier; elle devait s'accompagner d'assurances précises quant à la recherche d'une solution aux problèmes de l'île.

70. Aujourd'hui, nous pouvons sans doute reconnaître que cet appel a été entendu. Nous tenons donc à exprimer notre appréciation aux trois gouvernements intéressés, avec lesquels la France entretient d'ailleurs les meilleurs rapports, ainsi qu'aux représentants qualifiés des deux communautés. Nous voulons croire que leur attitude positive a été guidée par la conviction selon laquelle une solution au problème de Chypre, qui soit juste, équitable et unanimement acceptée par les membres des deux communautés, pourra être recherchée et obtenue dans le cadre de ces entretiens.

71. Nous tenons aussi à rendre hommage à l'action de notre Secrétaire général qui, poursuivant les efforts d'U Thant, est parvenu à obtenir, à la veille de notre réunion, la reprise effective des entretiens. A ce propos, je voudrais remercier particulièrement M. Waldheim pour le rapport très clair et substantiel qu'il vient de nous faire. Il nous faut, bien entendu, associer à cet hommage ceux qui, sur place, agissent en son nom, c'est-à-dire, tout particulièrement, son représentant spécial, M. Osoric-Tafall, et le commandant de la Force, le général Prem Chand. La confiance dont ils jouissent de la part de tous les intéressés, en raison de l'indépendance et de l'équité avec lesquelles ils s'acquittent de leur mission, était essentielle pour mener à bien la tâche de conciliation à laquelle s'était attelé notre Secrétaire général dès sa prise de fonctions, au début de cette année, et le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, M. Roberto Guyer.

72. Au cours des derniers mois, comme le souligne le rapport qui nous a été soumis, cette tâche n'a pas été aisée car les perspectives, favorables à la reprise des entretiens, qui paraissaient s'ouvrir en décembre dernier ont été compromises ultérieurement par des événements qui ont ravivé la méfiance et la suspicion.

73. Sans doute, la situation intérieure de l'île ne s'est pas détériorée au cours de cette période, mais elle n'a malheu-

reusement été marquée d'aucun changement dans les relations entre les deux communautés; le nombre des incidents ayant donné lieu à des coups de feu a sensiblement diminué; mais gardes nationaux chypriotes et combattants chypriotes turcs demeurent en présence dans les zones névralgiques; la liberté de déplacement reste entravée; le développement économique des deux communautés présente toujours un déséquilibre manifeste.

74. D'autre part, des initiatives qui n'étaient pas liées directement aux relations entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs ont accru cette instabilité foncière qui caractérise la situation dans l'île. La présence de la Force des Nations Unies a heureusement permis d'apaiser les inquiétudes provoquées par l'importation d'armes et de munitions effectuée par le Gouvernement chypriote; un accord satisfaisant a pu être conclu pour placer ces matériels sous la surveillance de la Force. Mais il s'en faut que la confiance ait été instaurée. Comme l'observe le Secrétaire général, "tout acte de l'une des parties susceptible d'être considéré comme une provocation par l'autre partie pourrait facilement engendrer une crise aux conséquences imprévisibles" [S/10664 et Corr.1, par. 76].

75. La conclusion qui doit être tirée de cette constatation très préoccupante est simple : la recherche d'un règlement des problèmes fondamentaux de l'île doit être poursuivie sans délai. Le premier pas en ce sens vient d'être effectué puisque, il y a huit jours, comme nous l'a exposé le Secrétaire général, une première séance marquant la reprise des entretiens intercommunautaires s'est tenue à l'occasion de son passage à Nicosie.

76. Ce n'est évidemment pas au moment où tous les intéressés reprennent ensemble l'examen de leurs problèmes qu'il convient de formuler certains avis et directives, comme U Thant, dans son dernier rapport, en décembre 1971 [S/10401], en évoquait la possibilité pour le cas où les parties elles-mêmes ne parviendraient pas à se mettre d'accord. C'est à celles-ci qu'il appartient de rechercher la solution à leurs problèmes. La responsabilité du Conseil de sécurité au regard du maintien de la paix et de la sécurité doit toutefois le conduire à s'assurer qu'on ne laisse passer aucune chance de parvenir à un règlement.

77. C'est dire, d'abord, que les parties doivent être convaincues de l'importance que nous attachons à ce que les entretiens se poursuivent à partir du mois prochain; tout retard supplémentaire ou toute rupture hâtive pourrait, selon nous, déclencher une crise sérieuse. C'est dire ensuite que, malgré les divergences bien connues entre les points de vue, nous avons la conviction que des solutions peuvent être dégagées pourvu que la suspicion ou l'intransigeance ne l'emportent pas sur l'esprit de compromis. Au lieu de reprendre d'emblée l'examen des problèmes juridiques, une approche plus pragmatique, tendant à la recherche d'une solution provisoire, d'un mode de cohabitation et de coopération acceptable pour les deux communautés, serait peut-être préférable; la tension dans l'île pourrait être atténuée et un climat favorable à des développements ultérieurs des entretiens pourrait alors s'instaurer. Ainsi pourrait-on entrevoir, à terme, la mise en place d'un

système constitutionnel adéquat, garantissant la sécurité et le bien-être des deux communautés.

78. Nous savons que le Secrétaire général et son représentant spécial ne ménageront aucun effort pour aider les parties en présence dans cette voie. Notre confiance leur est acquise. Puisse cette nouvelle étape, marquée aujourd'hui par la reprise des entretiens, conduire à une solution juste, pacifique et sincèrement acceptée par tous les Chypriotes.

79. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : La liste des orateurs étant presque épuisée, le moment est venu pour moi de dire quelques mots. Tout d'abord, je voudrais remercier les représentants des paroles de bienvenue et des félicitations qu'ils m'ont adressées en ma qualité de président du Conseil de sécurité pour ce mois-ci, et notamment de leurs paroles aimables à l'égard de mon pays et de mon gouvernement. Je tiens aussi à remercier tous les membres du Conseil, ainsi que les représentants de Chypre, de la Turquie et de la Grèce, de la compréhension et de la coopération dont ils ont fait preuve au cours des consultations qui ont permis de préparer avec soin cette réunion.

80. Je voudrais maintenant, en tant que représentant de la *YUGOSLAVIE*, faire la déclaration suivante.

81. C'est la première fois que la délégation yougoslave participe, en tant que membre du Conseil, à la discussion et à la décision tendant à proroger le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. En fait, c'est avec une profonde satisfaction que ma délégation a été en mesure de contribuer à cette décision importante et positive du Conseil. En adoptant le projet de résolution à cet effet, avec un tel degré d'unanimité, les membres du Conseil ont prouvé une fois de plus qu'ils continuaient d'appuyer cet effort très important, l'opération de maintien de la paix à Chypre, et qu'ils étaient toujours fermement résolus à aider la République de Chypre à trouver des solutions équitables à ses problèmes bien connus. Cela est non seulement de l'intérêt du peuple chypriote et de toutes les parties intéressées, mais aussi de l'intérêt général de la paix et de la sécurité pour nous tous.

82. Je ne pense pas que nous puissions surestimer l'importance de l'opération de maintien de la paix que l'organisation mondiale a entreprise avec le consentement du Gouvernement chypriote. Nous voudrions ici, aujourd'hui, mettre en relief les grands succès et les résultats importants de la présence — longue et pénible, il faut le reconnaître — des Nations Unies à Chypre. Cette présence a maintenu et sauvegardé la paix, même fragile, dans l'île; elle a permis d'épargner à son peuple si doué des actes de grande violence — tout cela dans une zone où les lignes de conflit sont délimitées avec tant de précision, où la tension et les passions ne s'atténuent pas facilement.

83. Ce n'est pas là une réalisation négligeable, et les Nations Unies et le Conseil peuvent en être fiers. A cet égard, nous devons remercier sincèrement de leurs efforts personnels le Secrétaire général et son prédécesseur, le représentant spécial du Secrétaire général, M. Osorio-Tafall, le Secrétaire général adjoint, M. Roberto Guyer, et son

prédécesseur, le général Prem Chand et les hommes qu'il commande.

84. L'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité, doivent rester conscients de leur responsabilité, de leur tâche solennelle qui consiste à maintenir encore leur présence et leurs activités bénéfiques, dans une atmosphère plus calme, dans le sens de la normalisation et de la coopération, de l'établissement de la confiance mutuelle, favorisant ainsi le règlement et la solution des questions constitutionnelles et internes de l'ensemble du peuple chypriote.

85. Les excellentes relations que mon pays a avec la République de Chypre, la haute estime que nous éprouvons à l'égard de son chef d'Etat et de gouvernement, l'appui constant que nous avons donné et que nous continuerons de donner à la République de Chypre libre, indépendante, souveraine et non alignée, Membre à part égale de l'Organisation des Nations Unies, à son unité et à son intégrité territoriale sont, en fait, bien connus. En tant que membre souverain et égal de la communauté internationale, en vertu de la Charte des Nations Unies et des principes fondamentaux du droit international et conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité, Chypre a droit au plein respect non seulement de son intégrité territoriale mais aussi de son droit souverain à la non-ingérence dans ses affaires intérieures, sans jamais être l'objet de recours ou de menace de recours à la force, dans quelque circonstance que ce soit. La compréhension mutuelle et l'accord de toute la population chypriote, de ses deux communautés, le droit du peuple chypriote de prendre des décisions à l'égard de ses affaires intérieures, sans pression de l'extérieur, devraient constituer la seule base de solution de ses problèmes complexes.

86. Ma délégation se félicite vivement de la reprise des entretiens entre les communautés, qui ont été suspendus pendant si longtemps. Nous nous rendons compte que, pour y parvenir, toutes les parties intéressées ont dû faire des efforts particuliers en vue de résoudre de nombreuses questions difficiles. Nous voudrions souligner ici, avec toute l'urgence et le sérieux possibles, qu'aucun effort ne devrait être épargné et que tout doit être fait pour assurer la reprise rapide de ces entretiens et leur poursuite constructive et fructueuse. L'importance de leur succès est incalculable. Si, avec toute la patience et la compréhension nécessaires, ces entretiens étaient couronnés de succès par l'élimination des obstacles importants et par la solution des problèmes difficiles, la poursuite fructueuse et les résultats positifs entre les deux communautés ne feraient alors que renforcer et protéger davantage la position souveraine et l'intégrité territoriale de Chypre. Il est de la plus haute importance et il y va de l'intérêt de toutes les nations qu'il en soit ainsi, étant donné que la République de Chypre est située dans une partie très sensible du monde.

87. La Méditerranée, l'Europe, le Moyen-Orient, liés depuis longtemps par l'histoire, le commerce, les communications et la stratégie, constituent une vaste région interdépendante. Si une évolution positive dans l'une des parties — évolution si importante récemment en Europe — est à l'avantage immédiat de l'ensemble de la région, nous

avons toujours souligné que la paix et la stabilité sont indivisibles et ne peuvent pas être compartimentées.

88. C'est pourquoi nous sommes si directement intéressés à ce que soient créées des conditions qui permettraient à Chypre de jouer de plus en plus activement son rôle positif et constructif en tant que facteur de paix et de stabilité. Ses activités et sa remarquable contribution aux mesures prises par les pays non alignés — et Chypre a été un participant de premier plan à toutes leurs réunions importantes — sont, à notre avis, une expression particulièrement heureuse, entre autres, de son dévouement à la cause de la paix et de la coopération internationale.

89. Nous avons toujours considéré comme un facteur important également nos liens historiques et nos bonnes relations avec nos voisins et amis, la Grèce et la Turquie. Nous sommes maintenant convaincus que, dans leur propre intérêt et dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et de la coopération dans la région tout entière — dans laquelle nous vivons tous ensemble —, ces pays contribueront de façon importante à la solution heureuse des problèmes auxquels doit encore faire face Chypre.

90. Nous espérons que le succès des entretiens entre les deux communautés rapprochera éventuellement le jour où nous serons à même d'amorcer le processus qui conduira à la fin de l'opération d'édification et de maintien de la paix entreprise dans l'île par les Nations Unies. J'ai déjà dit que, jusqu'à présent, cette opération était un grand succès. Ce serait un succès plus grand encore si l'on pouvait prouver que la présence des Nations Unies — pendant un assez court laps de temps — a permis la réalisation des deux objectifs : l'édification et le maintien de la paix.

91. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il dit, dans son rapport, que les événements récents :

“montrent qu'il est nécessaire et possible de poursuivre sans délai et de mener à bien la recherche d'un règlement des problèmes fondamentaux. L'acceptation par tous les intéressés d'une reprise des entretiens ouvre de nouvelles perspectives à cet égard.” [S/10664 et Corr.1, par. 78.]

92. Dans la réalisation, par des moyens pacifiques, d'un accord durable fondé sur la pleine indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République de Chypre, et dans le désir du peuple chypriote grec et turc de vivre uni dans la paix et l'harmonie — en acceptant et en appuyant des compromis raisonnables —, nous voyons la voie menant à la solution des difficultés actuelles et à l'achèvement couronné de succès de l'opération des Nations Unies à Chypre.

93. Je termine ainsi mon intervention en tant que représentant de la Yougoslavie. En tant que **PRESIDENT**, je donne maintenant la parole au représentant de Chypre dans l'exercice de son droit de réponse.

94. **M. ROSSIDES (Chypre)** [*interprétation de l'anglais*] : Bien que je prenne la parole pour exercer un droit de réponse, mon intervention sera plutôt une expression de remerciements.

95. Je commencerai par vous remercier, monsieur le Président, de cette déclaration très complète que vous venez de faire sur la situation à Chypre et sur les perspectives d'une solution du problème de Chypre. Mais je voudrais remercier tout particulièrement les membres du Conseil, qui ont parlé en termes si constructifs de la solution pacifique du problème de Chypre et ont pris la défense d'un Etat indépendant et souverain et d'un peuple uni dans le respect de son intégrité territoriale. Telles sont les prémisses d'une solution du problème de Chypre, et je suis très heureux de constater que l'appel du Secrétaire général à la conciliation et à la coopération qui devraient régner à Chypre en tant que moyens de résoudre le problème a trouvé un écho dans les déclarations de beaucoup de membres du Conseil — pour ne pas dire de la plupart d'entre eux.

96. Il nous est réconfortant de penser que le Conseil de sécurité joue un rôle actif pour encourager ceux qui peuvent résoudre le problème à suivre la bonne voie. Je ne crois pas qu'il suffise de dire que le problème doit être résolu de manière pacifique; il ne suffit pas de dire que la solution doit venir au plus tôt; il faut également rendre plus facile la voie permettant de parvenir comme il se doit à cette solution. Je saisis donc cette occasion pour dire que la présente réunion du Conseil marque un tournant — une approche nouvelle du problème comportant une participation plus active non seulement du Secrétaire général mais du Conseil lui-même.

97. Je m'adresse maintenant à mon collègue, le représentant de la Turquie. Je me suis félicité de sa déclaration [*1646ème séance*] lorsqu'il a dit que lui aussi souhaitait, comme le Conseil, une solution juste et pacifique du problème, ce qui signifie — comme l'ont déclaré tous ceux qui ont parlé — le non-recours à la force et l'observation des principes de la Charte. Toutefois, j'aimerais relever une ou deux choses dans ce qu'il a dit. Il a parlé des retards causés par Chypre à la reprise des entretiens du fait de l'importation “illégal” d'armes.

98. A ce propos, je tiens à déclarer officiellement que Chypre, Etat souverain Membre de l'Organisation des Nations Unies, a le droit inhérent — un droit qu'on ne peut contester — et la responsabilité de veiller à sa sécurité — sur le plan intérieur aussi bien qu'extérieur — et, partant, d'estimer les besoins en armements de ses forces de sécurité. Toutefois, le Gouvernement chypriote, qui coopère constamment avec l'Organisation des Nations Unies et le Secrétariat, a accepté de bonne grâce des arrangements, que le Secrétaire général a approuvés, pour résoudre la question et éviter ainsi de créer des obstacles à la reprise des entretiens. Je crois qu'il s'agit là d'une attitude qui est certainement constructive et qui démontre l'esprit de coopération qui inspire le Gouvernement chypriote.

99. En ce qui concerne le retard dans la reprise des entretiens, je voudrais également dire, aux fins du procès-verbal, que le Gouvernement chypriote a accepté officiellement la reprise des entretiens sur la base de l'aide-mémoire du Secrétaire général en date du 18 octobre 1971; le Gouvernement chypriote a signifié officiellement son approbation le 13 décembre 1971. La question des armes a

été soulevée vers la fin de février 1972. Chypre n'est donc pas responsable des retards que l'on a constatés jusqu'alors. Aussitôt que la question s'est posée, cette affaire des armes a été étudiée et résolue de manière satisfaisante.

100. Il est un autre aspect de la déclaration du représentant de la Turquie que j'accueille avec plaisir. Il a dit qu'il voudrait voir Chypre constituer un maillon d'amitié entre la Grèce et la Turquie. C'est là une déclaration qui fait grand plaisir. Je crois cependant — et j'espère qu'il est d'accord avec moi — que la création de sentiments d'amitié devrait commencer par les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs; comme je l'ai expliqué dans ma déclaration [ibid.], c'est là une condition préalable à la solution du problème. Bien entendu, le reste suivra. Mais je voudrais poursuivre sa pensée et dire que j'aimerais que Chypre devienne un maillon de l'unité non seulement entre la Grèce et la Turquie — certes, il est essentiel que ce soit d'abord entre ces deux pays —, mais aussi le maillon d'une unité et d'une compréhension dans le monde entier; nous voulons y voir un facteur de paix et de stabilité dans la région, ce qui serait conforme à la tradition historique de Chypre et à son attitude actuelle à l'égard de tous les problèmes mondiaux dont traite l'Organisation des Nations Unies.

101. Pour conclure, monsieur le Président, je voudrais vous remercier, vous-même et tous les membres du Conseil de sécurité, de la façon constructive dont est abordé le problème de Chypre.

102. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Je donne la parole au représentant de la Turquie dans l'exercice du droit de réponse.

103. *M. OLCAY (Turquie)* : En prenant la parole ce matin avant les représentants des Etats membres du Conseil de sécurité, je m'étais abstenu — comme je connais à peine les usages de la maison — de souhaiter, comme j'aurais voulu le faire, la bienvenue au représentant de la France, l'ambassadeur Louis de Guiringaud. Il m'est agréable de m'associer, à cette heure tardive, à ceux qui l'ont fait avant moi, dans l'esprit des liens d'amitié étroite et d'alliance que maintiennent nos deux pays. Je tiens également à vous remercier vous-même, monsieur le Président, ainsi que les représentants assis autour de cette table qui ont bien voulu me souhaiter la bienvenue.

104. J'avais promis d'être bref ce matin, et j'essaierai de continuer de l'être. Je suis heureux de constater que le Secrétaire général a bien voulu reconnaître, dans la déclaration qu'il a faite au Conseil ce matin, que sa visite dans la région dans les contacts directs qu'il y a effectués lui ont permis de se rendre compte que la situation à Chypre est difficile à comprendre à moins de l'avoir étudiée sur place. Il semblerait également, si j'en juge par ce qui a été dit ce matin, que l'administration chypriote grecque — et j'en trouve encore l'écho dans la déclaration constructive, en somme, que vient de faire l'ambassadeur Rossides — a compris que doivent cesser les effets néfastes d'une situation de fait dont l'entière responsabilité est attribuable à des actes auxquels elle-même s'est livrée dans le courant de

la décennie et à l'attitude souvent peu conciliante qu'elle a choisi de maintenir.

105. L'ambassadeur Rossides a insisté sur le fait que le retour à une situation normale était un point auquel il attachait une importance au moins aussi grande que celle que nous y attachons, et cela ne pourrait être que de bon augure si l'on était certain que l'assurance donnée par les paroles serait suivie d'actes correspondants. Je dois ajouter que la communauté turque, que j'ai décrite dans mon intervention de ce matin comme étant la plus importante, sinon l'unique, victime de la situation présente, ne pourrait que s'en réjouir. La situation de fait que le Secrétaire général a présentée dans l'analyse qu'il a faite ce matin en début de séance n'est pas la cause mais le résultat direct du problème politique qui existe dans l'île. Ce problème politique, nous considérons qu'il est dû au refus de reconnaître certains droits constitutionnels de la communauté turque, cofondatrice de l'indépendance et de la souveraineté de l'île.

106. Je dois dire que je considère comme très encourageant le fait que les remarques de presque tous les représentants assis autour de cette table ont reconnu l'importance du maintien de l'indépendance de Chypre. J'irai plus loin : je dirai qu'il faudrait qualifier cette indépendance et dire qu'il s'agit d'une indépendance "à tout jamais", d'une indépendance qui sera maintenue, quoiqu'en disent quelquefois les représentants les plus qualifiés d'une des communautés.

107. Je dois, avec la permission des membres du Conseil, faire une toute petite remarque, que j'essaierai de rendre aussi brève que possible, en ce qui concerne ce que j'ai dit ce matin au sujet de l'importation, que j'ai qualifiée d'illégal, d'armements à Chypre. Je comprends le souci manifesté par l'ambassadeur Rossides, mais je me vois obligé de faire un commentaire — plus exactement, j'emprunterai les termes utilisés par le Secrétaire général au paragraphe 38 de son rapport du 10 septembre 1964 [S/5950] :

"...je continue de penser que, bien qu'il semble incontestable qu'un gouvernement souverain soit normalement en droit d'importer ou de fabriquer des armes, il s'agit, dans le cas de Chypre, de savoir si à l'heure actuelle et dans les circonstances présentes il est conforme à la lettre ou à l'esprit de la résolution du Conseil de sécurité en date du 4 mars que le Gouvernement chypriote importe des armes ou en fabrique"¹.

Le prédécesseur de M. Waldheim ajoutait :

"La Force des Nations Unies considère avec inquiétude, à cause de ses conséquences sur l'exercice de son mandat, toute introduction à Chypre d'armes et d'autres équipements militaires."¹ [Voir S/10564, du 16 mars 1972, par. 1.]

Nous considérons que les résolutions du Conseil de sécurité, auxquelles l'administration chypriote grecque a toujours déclaré avoir un attachement absolu, sont de nature à

¹ Cité en anglais par l'orateur.

interdire l'importation d'armements. Je ne vais pas m'engager davantage dans la discussion de ce problème que je considère comme plus ou moins résolu.

108. L'ambassadeur Rossides a également mentionné la sécurité tant intérieure qu'extérieure de Chypre, question à laquelle nous attachons également la plus grande importance. Je dois ici ajouter que cette sécurité ne saurait être menacée que par une action de l'administration chypriote grecque. L'importation d'armes constitue sans nul doute une des menaces à cette sécurité. J'en ai donné la preuve par les déclarations faites à ce sujet par le Secrétaire général.

109. L'ambassadeur Rossides a bien voulu dire qu'il partageait notre souhait de voir Chypre établir entre mon pays et la Grèce un lien d'amitié, et cela est très encourageant. Il a ajouté qu'il aurait souhaité que ce rôle de Chypre, comme île de paix dans la région, s'étende au-delà des relations turco-grecques jusqu'à tous les pays de la région. Pour lui montrer combien je suis d'accord avec lui, je le prierai de se référer à ma déclaration de ce matin, dans laquelle j'ai fait allusion à ce souhait.

110. Je considère que le jour où l'administration chypriote grecque décidera de mettre un terme à une action inconstitutionnelle visant à imposer coûte que coûte la volonté d'une des parties constituantes à l'autre, un grand pas sera accompli dans la bonne voie, et c'est ainsi que j'aime pouvoir interpréter l'esprit des interventions faites ce matin et cet après-midi par l'ambassadeur Rossides.

111. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Je donne la parole au représentant de Chypre.

112. M. ROSSIDES (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Je ne dirai que quelques mots pour répondre à mon collègue le représentant de la Turquie, avec qui je crois être d'accord sur certains problèmes fondamentaux.

113. En ce qui concerne la question des armements et le droit souverain de la République de Chypre de prendre des

décisions sur les questions qui relèvent de sa propre sécurité, il a rappelé la résolution 186 (1964) du Conseil de Sécurité, en date du 4 mars 1964. J'avais cette résolution à l'esprit, en plus de notre droit inhérent tel qu'il découle de la Charte. Cette résolution, au paragraphe 2;

“*Demande* au Gouvernement chypriote, qui est responsable du maintien et du rétablissement de l'ordre public, de prendre toutes les mesures nécessaires pour arrêter les actes de violence et les effusions de sang à Chypre.”

Donc, si le Conseil de sécurité dit que le Gouvernement chypriote a la responsabilité du maintien de l'ordre public dans la République, ce gouvernement doit alors à coup sûr disposer des moyens de rétablir cet ordre et c'est à lui que la décision appartient.

114. J'ai déjà dit que, compte tenu des circonstances et des réalités de la situation, et en coopération avec la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, nous avons tout fait pour éliminer tout problème d'armement, et l'arrangement auquel nous sommes arrivés à satisfaire le Secrétaire général. Je pense que cela devrait être satisfaisant pour tous, et j'espère que mon ami, le représentant de la Turquie, comprend que le Gouvernement chypriote fait tout ce qu'il peut pour parvenir à une solution du problème dans un esprit et une atmosphère de calme. J'espère que cette séance, je le répète, aura des conséquences sur la situation à Chypre et sur le comportement des pays intéressés au problème.

115. M. de GUIRINGAUD (France) : Je voudrais seulement dire quelques mots pour remercier l'ambassadeur de Turquie, M. Olcay, des paroles très aimables qu'il vient de prononcer à mon sujet. J'y suis d'autant plus sensible que j'ai commencé ma carrière dans son pays, et je n'ignore pas les liens anciens d'amitié et d'alliance qui existent entre son pays et le mien. Mais l'ambassadeur Olcay, je crois, est lui-même récemment arrivé ici. Qu'il me soit permis de lui adresser mes vœux les plus cordiaux pour le succès de sa mission à l'Organisation des Nations Unies.

La séance est levée à 17 h 5.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يسكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经营处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
